

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 25 septembre 2025 Par suite d'une convocation en date du 5 septembre 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 25 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n°D_2025_09_25_12	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Louis Buda à M. Georges Canicatti, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Budget principal – Exercice 2025 - Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget 2025 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget principal de l'exercice 2025 :

Section de fonctionnement**Dépenses de fonctionnement**

615228 – Entretien, réparation bâtiments publics	-	1 643.00 €
65748 – Subvention fonctionnement autres personnes droit privé	+	200.00 €
7392221 – FPIC	+	1 443.00 €
Total dépenses de fonctionnement	+	0.00 €

Section d'investissement**Dépenses d'investissement**

2031 – Frais d'études	-	10 000.00 €
21318 – Autres bâtiments publics	+	88 000.00 €
2151 – Réseaux de voirie	+	53 504.00 €
2152/041 – Installations de voirie	+	10 968.00 €
2158 – Autres installations, matériel, outillages techniques	+	2 400.00 €
2181 – Installations générales, agencements	+	3 300.00 €
21838 – Autres matériels de bureau et mobilier	+	1 600.00 €
2188/041 – Autres immobilisations corporelles	+	1 800.00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	-	19 000.00 €
2313/041 – Constructions	+	35 984.59 €
2313 – Constructions	-	50 000.00 €
Total dépenses d'investissement	+	118 556.59 €

Section d'investissement**Recettes d'investissement**

1345 – Amendes radars automatiques et de police	+	69 803.00 €
2031/041 – Frais d'études	+	47 564.59 €
2033/041 – Frais d'insertion	+	1 188.00 €
2115 – Terrains bâtis	+	1.00 €
Total recettes d'investissement	+	118 556.59 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2025 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
Compte tenu de sa télétransmission le : 29 septembre 2025	Fait à Contamine-Sarzin, le 25 septembre 2025	
De sa publication : 29 SEP. 2025	Le Maire	Le secrétaire de séance.
Et de sa mise en ligne le : 01 OCT. 2025	Georges CANICATTI	Pierrette BATON MARECHAL

